



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Institut de France

Question écrite n° 79380

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le fonctionnement de l'Institut de France et des académies. Dans leur rapport d'avril 2015, intitulé « L'Institut de France et les cinq académies », les magistrats de la rue de Cambon préconisent de mettre en place un dispositif commun d'évaluation préalable des risques financiers et juridiques avant toute acceptation d'un legs ou d'une donation. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79380

Rubrique : État

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3540

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)